

Amicale de Saint Claude

Association loi 1901 (N° 0061023278)



UNE EXPULSION DE LOCATAIRES AUX LOGIS DE SAINT CLAUDE !

Monsieur D.... Alex, retraité, 70 ans est menacé d'expulsion. Il vit au Bâtiment A, depuis 15 ans avec son épouse Corinne, préretraîtée, et ses deux filles : Delphine, 23 ans, au chômage, et Dianora, 21 ans, au chômage également, et maman d'une petite Chloé de 18 mois.

Cette famille doit environ deux ans de loyer. Elle a réussi à rassembler plusieurs milliers d'euros pour stopper la procédure d'expulsion, ce qui montre son désir de régler ses dettes, et elle s'engage à payer le solde sur un an et demi environ, en plus de son loyer.

Malgré cela, Erilia ne veut pas stopper cette procédure : Il faut tout rembourser, ou l'expulsion aura lieu, mardi 22 avril, dès la première heure.

Si les huissiers souhaitent réaliser leur mauvais coup en douce, à une heure ou chacun est parti à son travail, c'est raté !

La famille D.... n'a malheureusement alerté qu'aujourd'hui l'Amicale de Saint Claude de ce mauvais coup, mais il n'est pas trop tard. **Il faut que les huissiers d'Erilia sachent que nous n'accepterons pas que l'on jette à la rue ni un retraité de 70 ans, ni un bébé de 18 mois, ni qui que ce soit des Logis de Saint Claude !**

Nous alertons dès aujourd'hui Monsieur Morzone, Chef de Groupe d'Erilia à Nice, Madame Ciotti, responsable du service recouvrement d'Erilia, le DAL 06 (Droit Au Logement), Monsieur le Député-maire d'Antibes, ainsi que Nice-Matin.

Un jour prochain, chacun d'entre nous pourrait vivre cette situation : **nous demandons à tous les habitants des Logis de Saint Claude qui le peuvent, hommes, femmes, enfants, d'être présents, mardi 22 avril, dès 7 heures du matin, devant le Bâtiment A (Bâtiments du haut).**

NON AUX EXPULSIONS !

Antibes, le 17 avril 2008

Robert Giardina,
Président de l'Amicale de Saint Claude